



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 septembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 septembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. TEXIER, M. DEDIANNE Alain, M. BOURDOUNE et M. DAPOIGNY.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD et Mme SEDIRA.

Excusés : M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme MEFTAH Sophie.

N° 2024-119 : SPECTACLE JEAN FERRAT PAR GÉRARD ANDRÉ : TARIF BILLETTERIE :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du projet « *Gérard André chante Ferrat - À perdre la raison* », deux représentations sont prévues à la salle polyvalente de Clamecy les samedi 19 octobre dimanche 20 octobre 2024.

Il est proposé de porter au vote du Conseil municipal la fixation du tarif de billetterie à 10 euros.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE le tarif unique des billets à 10 € pour le spectacle Jean Ferrat par Gérard-André.

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire